

c) Conventions autres avec les dirigeants

Néant.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

a) Conventions avec les actionnaires

Néant.

b) Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

- **Police d'assurance « responsabilité civile dirigeants » mise en place par la société Groupe Industriel Marcel Dassault**

Personnes concernées :

Tous les membres du Conseil de Surveillance, en leur qualité de mandataires sociaux, sont concernés par cette convention.

Nature et modalités :

Au cours de l'exercice 2007, votre société a adhéré à une police d'assurance « responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » conclue par la société Groupe Industriel Marcel Dassault auprès de la compagnie AXA CORPORATE SOLUTIONS, couvrant la responsabilité, tant en France qu'à l'étranger, des dirigeants et personnes morales de la société Groupe Industriel Marcel Dassault et de ses filiales.

La garantie annuelle de base, toutes garanties confondues, est de 25 M€.

Dans le cadre de l'adhésion de la société Immobilière Dassault à cette police d'assurance, la société Groupe Industriel Marcel Dassault a refacturé à votre société une quote part de 6.000 € pour l'année 2012 (hors frais d'émission et taxes d'assurance).

- **Mandats de gestion :**

Personnes concernées :

Les personnes concernées par cette convention sont Monsieur Laurent Dassault, Madame Nicole Dassault, Monsieur Claude Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Madame Carole Fiquemont.

Nature et modalités :

En conséquence de l'obtention à effet du 1^{er} juillet 2007 de la carte professionnelle « Gestion Immobilière » cinq mandats de gestion immobilière ont été régularisés et approuvés par le conseil de surveillance qui s'est tenu le 20 novembre 2007, pour le compte des mandants suivants :

- Société Groupe Industriel Marcel Dassault
- Monsieur Serge Dassault

Les honoraires liés aux mandats de gestion pour l'exercice 2012 se montent à 159.582 € HT.

▪ **Convention de mise à disposition de personnel conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault**

Personnes concernées :

Les personnes concernées par cette convention sont Mr Laurent Dassault, Madame Nicole Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Madame Carole Fiquemont.

Nature et modalités :

Le conseil de surveillance du 15 avril 2011 a autorisé la conclusion par la société d'une convention de mise à disposition de personnel avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault. Cette convention, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011, concerne la mise à disposition temporaire de Mme Isabelle Gence par la société Groupe Industriel Marcel Dassault auprès de la Société pour prendre en charge le suivi de l'ensemble des opérations immobilières.

Aux termes de cette convention, la société Groupe Industriel Marcel Dassault refacture à la Société sur une base trimestrielle, 60% de la stricte valeur des salaires versés à Madame Gence, des charges sociales et des frais professionnels remboursés à la salariée, y compris pendant les périodes de congés acquis au titre de la mise à disposition.

Les charges inscrites au titre de cette rémunération sur l'exercice s'élèvent à 168.917 € HT.

▪ **Convention de prestation de services conclue avec Groupe Industriel Marcel Dassault :**

Personnes concernées :

Les personnes concernées par cette convention sont Monsieur Laurent Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Madame Carole Fiquemont.

Nature et modalités :

Le conseil de surveillance du 7 mai 2010 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations de services conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006 aux termes de laquelle Groupe Industriel Marcel Dassault effectue pour le compte de la société un certain nombre de prestations concernant notamment la recherche d'actifs, la gestion et la communication financière.

Aux termes de cet avenant, les prestations effectuées la société Groupe Industriel Marcel Dassault comprennent également une assistance en terme de secrétariat juridique.

La rémunération de cette convention sur l'exercice 2012 s'élève à 100.000 € HT.

c) Conventions autres avec les dirigeants

Néant.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Deloitte & Associés



Odile COULAUD



Laure SILVESTRE-SIAZ